

Sainte-Maure-de-Touraine, le 17 février 2017

N/Réf. : Affaire suivie par : Stéphane DOMENGER – MC/SD/MT
Objet : Compte-rendu du Conseil Municipal du 16 février 2017

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, le compte-rendu du Conseil municipal n° **2-2017** de la séance du **16 février**. L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 18 janvier 2017
2. Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'exercice de sa délégation
 - 2.1. *Droit de préemption*
 - 2.2. *Cimetière communal : vente de concessions*
3. Débat d'orientation budgétaire 2017
4. Gestion financière
 - 4.1. *Décision modificative rectificative à la décision modificative n° 03-2016 – Budget principal*
 - 4.2. *Patrimoine historique : visites de ville*
 - 4.3. *« Ilot Theuriet » - Réalisation de 12 logements par Val Touraine Habitat – Garantie du prêt PLUS*
 - 4.4. *Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour le renouvellement des canalisations les plus fuyardes*
 - 4.5. *Demande de subvention CNDS pour l'acquisition d'une patinoire synthétique*
 - 4.6. *Reconduction de la convention de partenariat entre la Ville de Sainte-Maure-de-Touraine et l'association Ciné-Off*
5. Demande de classement en « Commune touristique »
6. Informations du Maire

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.



Le Maire,

Michel CHAMPIGNY

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 FEVRIER 2017, à 20h

L'an deux mille dix-sept, le seize février, à 20 heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMPIGNY, Maire.

Etaient présents : M. CHAMPIGNY, M. FILLIN, Mme FOUASSE, M. L'HERMINE, Mme VACHEDOR, Mme THERET, M. LOIZON, Mme RICO, M. BLANCHARD, M. JACQUETTE, Mme FILLIN, M. MEGOEUIL, Mme DE PUTTER, M. BASSEREAU, Mme MEGOEUIL, M. GUERIN, Mme DRAULT, M. DELOUZILLIERE, Mme OUVRARD (arrivée à 20h30), M. BARILLET, Mme GOUZIL, Mme RIOLLET-COURTIAL, M. GUITTON, M. MARCATEL, M. ANTIGNY.

Etaient excusés : M. ANDREANI (pouvoir à M. L'HERMINE), Mme GUIBERT.

Mme Christine THERET est désignée comme secrétaire de séance.



1. Lecture est donnée aux Conseillers des documents transmis :
 - Le 24 janvier : le compte-rendu de la séance du 18 janvier.
 - Le 8 février : la convocation du Conseil municipal de ce soir avec les notes de synthèses afférentes.
2. Lecture est donnée aux Conseillers des documents remis sur table ce 16 février :
 - Note d'information sur les élections présidentielles et législatives
3. Prochains conseils municipaux : **jeudi 9 mars / jeudi 13 avril**

En préambule, M. le MAIRE rappelle à l'assemblée que 2017 est une année d'élections :

- les présidentielles les 23 avril et 7 mai,
- et les législatives les 11 et 18 juin.

Ces élections sont organisées dans chaque commune et les conseillers sont invités à s'inscrire sur le planning qui circule pour la tenue des bureaux de vote en qualité d'assesseurs.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 18 janvier 2017

M. le Maire demande au Conseil Municipal si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 janvier 2017, envoyé aux conseillers municipaux le 24 janvier.

Débat

M. le MAIRE explique qu'une erreur de retranscription - erreur relevée par M. Barillet - s'était produite dans la délibération du point 4 (page 8), portant sur la stratégie d'aménagement numérique : il était noté « Autorise la Communauté de communes à... », sans que le nom de celle-ci soit précisée. Le compte-rendu a donc été rectifié et renvoyé à tous les conseillers.

Christian BARILLET : Je vous avais communiqué tout de suite le contenu de la délibération pour qu'elle ne soit pas entachée de non légalité. Néanmoins, les titres du point n° 4, dans l'ordre du jour et la note de synthèse, doivent aussi être modifiés. C'est-à-dire que le titre « Stratégie

d'aménagement numérique sur le territoire de la Communauté de Communes de *Sainte-Maure-de-Touraine* » doit être remplacé par « ... *Touraine Val de Vienne* ».

M. le MAIRE : Tout à fait. Merci pour la remarque.

Délibération n° 2017-FEV-N°01

**Après que certaines explications aient été données,
Considérant qu'il convient de modifier le titre du point 4 comme suit : « Stratégie d'aménagement numérique sur le territoire de la Communauté de Communes *Touraine Val de Vienne* »,**

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

- **d'adopter le compte-rendu de la séance du 18 janvier 2017 tel qu'il est transcrit dans le présent registre.**

2. Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'exercice de sa délégation

2.1. Droit de préemption

Note de synthèse

1) M. le Maire informe le conseil municipal qu'en application de la délégation confiée par le conseil municipal en date du 14 avril 2014, il a pris la décision de renoncer à exercer le droit de préemption de la commune sur les propriétés suivantes :

Section	N°	Propriétaires	Lieu-dit	Superficie
AE	365	Mme THEAUDIERE Micheline	26 Bis rue Saint Michel	49 m ²
AB	45 - 224 424 - 425	M. BUSSANG William	27 rue Château Gaillard	1 942 m ²
YD	284 - 288	Mme FRELON & Consorts RICHARD	45 A rue du Moulin	1 088 m ²

2) M. le Maire informe le Conseil municipal qu'en application de la délégation que lui a confiée le Conseil municipal en date du 14 avril 2014, il a pris la décision de renoncer à exercer le droit de préemption de la commune sur les fonds de commerce suivants :

Propriétaires	Lieu-dit	Activité
M. HARDION Hervé	48 Avenue du Général de Gaulle	Café – Bar – Snack – Jeux

Le Conseil municipal est invité à prendre acte de ces décisions qui seront portées au registre des délibérations du Conseil municipal.

Délibération n° 2017-FEV-N°02

**Après en avoir délibéré,
Après que certaines explications aient été données,**

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **PREND ACTE de ces décisions qui seront portées au registre des délibérations du Conseil municipal.**

2.2. Cimetière communal : vente de concessions

Note de synthèse

M. le Maire informe le conseil municipal qu'en application de la délégation confiée par le conseil municipal en date du 3 juillet 2014, les concessions suivantes ont été vendues :

N°	TITULAIRE	EMPLACEMENT	DUREE	PRIX
2017-01	PROUST Jacqueline	B-2-J-58	15 ans	313,40 €
2017-02	MOLUSSON Roger	B-3-F-7	30 ans	276,60 €
2017-03	ONDET Jean-Pierre	B-2-G-11	30 ans	276,60 €

Le Conseil municipal est invité à prendre acte de ces décisions qui seront portées au registre des délibérations du Conseil municipal.

Délibération n° 2017-FEV-N°03

**Après en avoir délibéré,
Après que certaines explications aient été données,**

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **PREND ACTE de ces décisions qui seront portées au registre des délibérations du Conseil municipal.**

3. Débat d'orientation budgétaire 2017**Note de synthèse****RAPPEL OBLIGATION LEGALE**

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités locales, un débat préalable doit intervenir au Conseil Municipal dans les communes de 3 500 habitants et plus sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci, appelé Débat d'orientation budgétaire (DOB). Ce débat porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et éventuellement les exercices suivants. Il sera débattu officiellement au Conseil Municipal du 16 février 2017.

Voir le document joint en annexe.

Le Conseil est invité à débattre de ces éléments qui permettront de préparer le Budget Primitif 2017.

Débat

M. le MAIRE : La commission des finances s'est réunie le 7 février et les membres présents ont pu découvrir un document « new-look », plus coloré, plus « digeste », qui a permis de débattre sur ces orientations. Depuis trois ans, l'Etat « resserre les boulons » en ce qui concerne les dépenses publiques puisqu'il fallait trouver 11 milliards d'euros.

Le redressement des finances publiques est un facteur qui a de plus en plus de poids sur les finances et sur les marges de manœuvre des communes. Pour Sainte-Maure-de-Touraine, malgré une forte baisse de la Dotation de fonctionnement, les pertes sont limitées. En effet, la commune bénéficie du système de péréquation par l'intermédiaire de la Dotation de solidarité rurale (DSR) et de la Dotation nationale de péréquation (DNP).

Dans l'évolution des dotations de l'Etat, pour ce qui est de la Dotation globale de fonctionnement (DGF), en 2014 nous avons 606 364 € et en 2016 : 463 378 €. En ce qui concerne la

Dotation de solidarité rurale (DSR), en 2014 nous avons 217 508 € et en 2016 : 338 462 €. Quant à la Dotation nationale de péréquation (DNP), en 2014 nous avons 74 944 € et en 2016 : 97 951 €.

Si nous retenons uniquement la Dotation globale de fonctionnement, celle-ci a diminué de 170 844 € en 4 ans, soit près de 27 %. Mais les autres dotations ont augmenté, ce qui fait que cela s'équilibre.

Nous avons eu une problématique sur les subventions sollicitées, notamment en 2016, qui n'ont pas été versées. Cette année, année d'élections, nous espérons que nos demandes de subventions seront acceptées.

En ce qui concerne le fonctionnement :

- Recettes : en 2014, nous avons 4 181 562 € et en 2016 : 4 326 053 €,
- Dépenses : en 2014, nous avons 3 519 405 € et en 2016 : 3 461 524 €.

Sur les charges à caractère général :

- En 2014 : 962 910 €,
- En 2016 : 960 035 €.

Sur les frais de personnel :

- En 2014 : 1 987 953 €,
- En 2016 : 1 871 463 €.

Depuis 2013, aucune activité communale n'a été transférée à la Communauté de communes, ce qui facilite les analyses. Certes, le vieillissement et la technicité du personnel ont engendré une augmentation du coût moyen par agent mais la maîtrise de l'évolution de ce chapitre n'est pas réalisée au détriment de la qualité des services fournis aux habitants de la commune. Pour être complet, il convient également de corriger le montant des charges de personnel de la part main-d'œuvre des travaux réalisés en régie.

En ce qui concerne l'évolution de la capacité d'autofinancement (CAF) :

- En 2014 : 492 750 €,
- En 2016 : 685 774 €.

Depuis 2006, la CAF nette a atteint son plus haut sommet, ce qui nous évite de recourir à l'emprunt pour financer les investissements.

A propos des investissements 2017, sans entrer dans le détail (nous le ferons en temps utile lors de la validation du Compte Administratif 2016), nous pouvons constater un fort déficit d'investissement qui s'explique notamment par la non perception de recettes, notamment : le bail emphytéotique, la DETR pour l'école Voltaire ou encore des subventions dans le cadre de la LGV pour 111 354 €.

La situation de la dette au 1^{er} janvier 2017 est de 3 792 643,53 €, soit 865,51 € par habitant. Pour mémoire, elle était de 4 653 183,04 € en 2013, soit 1 107,27 € par habitant.

Les projets à venir sont les suivants :

- la rénovation du gymnase Marcel Cerdan,
- l'aménagement paysager de l'Espace Theuriet,
- l'achat de l'ancien hôpital Patry (à ce propos, nous aurons la réponse du Tribunal le 12 avril),
- la restauration du château,
- le curage du plan d'eau,
- le lancement de l'étude de la nouvelle école maternelle,
- la voirie et la signalisation,
- la patinoire synthétique.

Les choix des projets sur 2017 sont en cours de finalisation. L'objectif principal de la municipalité reste le même : poursuivre une politique d'investissements élevés tout en veillant à maintenir l'endettement à un niveau raisonnable.

Tout cela sera étudié et débattu en commissions pour savoir ce qui sera fait en 2017, 2018 et 2019.

Christian BARILLET : J'ai quelques observations sur la présentation que vous venez de faire. D'abord, les dotations de l'Etat. Effectivement, Sainte-Maure est dans une situation très favorable puisque ces dotations de l'Etat baissent très peu par rapport à certaines communes où les baisses sont relativement importantes. Il faut bien expliquer le mécanisme et M. Domenger pourra peut-être le confirmer. Dans la stratégie de l'Etat, il y a eu une baisse forte des dotations de la DGF, vous l'avez

souligné, mais il y a eu à côté la création d'un fonds pour permettre aux communes les plus défavorisées d'avoir des compensations. C'est-à-dire que l'on a pris plus aux communes riches, comme Saint Cyr par exemple en Indre-et-Loire, pour redonner à des communes qui sont en-dessous de la moyenne. C'est le cas de Sainte-Maure. Je n'ai plus en mémoire tous les ratios mais il y a des ratios indicateurs comme la richesse des ménages, le critère éducatif... Nous sommes en-dessous de la moyenne départementale, ce qui permet d'avoir ces dotations de solidarité rurale et de péréquation. Je crois que c'est une politique très juste de la part de l'Etat de prendre où il y a plus pour essayer d'abonder les communes qui ont quelques difficultés, difficultés qui ne sont pas toujours apparentes. Ce sont des ratios qui permettent de mesurer un certain retard qu'il y a dans ce contexte.

Une remarque également, si vous le permettez, sur la CAF nette. Effectivement, elle augmente et on aurait pu dire il y a quelques années que c'était tout à fait prévisible. C'est lié à la stratégie de l'emprunt puisque l'emprunt a été renégocié à un moment donné, de manière à ce que la charge d'emprunt baisse avec le temps. Donc, la hausse que l'on constate et qui est tout à fait réelle de la CAF nette, est essentiellement liée à cette particularité des charges d'emprunt.

Vous avez également noté, en page 3, que les orientations du budget 2017 sont très importantes. Vous nous avez présenté une rétrospective budgétaire mais dans les orientations 2017, vous avez mentionné les orientations stratégiques de la maîtrise des charges de fonctionnement, dans l'équipement pour préserver l'emploi, maintenir des services de qualité à la population. Je crois qu'il y a peut-être un point important, c'est le facteur qui permet la croissance des revenus de la commune : c'est le facteur démographique. Comment on fait pour maintenir, mais pas à court terme uniquement, à moyen et long termes, une démographie croissante ? C'est quelque chose sur laquelle nous étions très attachés. Actuellement, les opérations en cours qui ont été dessinées, se poursuivent, mais peut-être faut-il voir ce qui va se passer dans 3 ou 4 ans et si nous aurons toujours cette capacité d'accueil tant au niveau du logement social qu'au niveau de la construction privée, c'est-à-dire le lotissement.

M. le MAIRE : Merci d'avoir étudié ce document avec soin. Il est simple, rapide et il donne une petite idée. En ce qui concerne la démographie, c'est effectivement très important, notamment pour percevoir des subventions. On y travaille quotidiennement. Il faut déjà faire venir des entreprises pour créer de l'emploi qui crée de la construction, qui crée du dynamisme, qui crée du commerce, etc., c'est le but recherché par toutes les communes et plus particulièrement celle de Sainte-Maure puisque, géographiquement, elle est placée sur un secteur qui fait envie à beaucoup de monde. On travaille avec des promoteurs qui cherchent à s'implanter mais ce n'est pas facile puisque nous sommes quand même en 3^e ceinture ; la 1^{re} ceinture c'est Tours et sa périphérie et la 2^e s'arrête à Sorigny. Donc les promoteurs ne sont pas encore arrivés sur cette 3^e ceinture pour vendre autant de terrains qu'à Sorigny ou Saint Branchs... Mais nous ne perdons pas espoir. Ce matin, nous avons un conseil de surveillance à l'hôpital qui dispose d'un terrain disponible de 25 000 m² et hier, nous avons reçu un promoteur qui est intéressé. Il faut développer de l'habitat, c'est l'avenir, ce sont les écoles, ce sont les commerces, c'est la vie... Nous y travaillons d'arrache-pied mais, vous le savez très bien, monter un projet, trouver les promoteurs, les financeurs et faire les travaux, c'est presque une mandature. Ce n'est pas encore officiel mais j'aurais un promoteur pour l'îlot central avec une trentaine de logements, mais pour le moment, rien n'est défini, ni arrêté. J'espère que cela va se concrétiser pour la ville de Sainte-Maure-de-Touraine, ses habitants, ses écoles, ses activités... Nous avons une commune qui s'est bien développée et qui continue à se développer et je m'y attache tous les jours d'arrache-pied.

Reynold L'HERMINE : Je voudrais ajouter qu'effectivement, nous n'avons pas une baisse importante des dotations mais c'est quand même 50.000 €. Il ne faut pas oublier aussi que nous n'avons pas eu beaucoup de subventions cette année et que nous avons des charges de plus en plus importantes sur les communes, ne serait-ce que les permis de construire, etc., qui sont à charge maintenant. Et je voulais également noter que de 2001 à 2014, on est passé de 1 million de frais de personnel à 2 millions. Et dans le même temps, il y a eu la communauté de communes qui s'est créée et au dernier budget de la communauté de communes, les frais de personnel étaient de 1,2 million. Donc je pense qu'il faut être vigilant sur ce chapitre.

Christian BARILLET : Je crois que cela méritera une analyse plus fine, je suis d'accord avec vous. Plus précisément, sur la dernière page, vous avez inscrit le lancement de l'étude de la nouvelle école maternelle. Là, on s'interroge un petit peu. L'an dernier, vous aviez annoncé dans votre programme pluriannuel, la rénovation comme cela avait été inscrit et déjà commencé, et comme la

méthode de rénovation de qualité a été démontrée à travers l'école Voltaire. L'idée c'était de continuer la réhabilitation de l'école maternelle. Là, aujourd'hui, on voit apparaître une nouvelle école maternelle. Je pense qu'il y aura un débat spécifique sur ce sujet-là mais néanmoins, à ce stade de grandes généralités, quelles sont les raisons qui vous ont fait subitement changer de stratégie et passer du projet de réhabilitation que vous aviez inscrit l'an dernier au projet de reconstruction ? Et reconstruction où exactement ? Les bruits qui circulent disent que cela se ferait sur le terrain de sport au pied du château d'eau. Que pouvez-vous nous livrer comme informations à ce niveau-là ?

M. le MAIRE : Je n'ai jamais parlé de réhabiliter l'école Perrault en école maternelle. J'ai un autre projet pour cela. L'école maternelle, nous envisageons de la changer d'endroit - et vous serez prochainement convoqué à la commission d'appel d'offres - et de faire un pôle éducatif, c'est-à-dire réunir à proximité des uns et des autres les trois établissements scolaires : le collège, l'école Voltaire et l'école maternelle. Et si possible - mais ce ne sera peut-être pas dans cette mandature-là - une cuisine centrale pour les trois écoles - et nous devons pour cela travailler avec le Conseil départemental -, ceci pour faire des économies. Donc, l'école se situerait effectivement sur le terrain actuel de sport au pied de l'ancien gymnase. 2 000 m² de terrain sont nécessaires. La piste d'athlétisme serait légèrement déplacée vers le château d'eau. Un grand parking de 75 places serait créé à l'avant et nous continuerions à avoir le terrain de sport pour les écoles. J'ai un projet de réhabilitation pour l'école maternelle actuelle lorsqu'elle sera vide parce que réhabiliter une école pendant une année ou deux, ou quatre comme l'école Voltaire, que fait-on des enfants pendant la période des travaux ? C'est compliqué. Une deuxième ou troisième vie sera donnée à cette école Perrault mais je n'ai jamais parlé de réhabiliter l'école Perrault en école.

Christian BARILLET : Les schémas que vous venez de citer mériteraient que l'on y travaille de façon plus concrète dessus, tant sur le positionnement que sur les coûts.

M. le MAIRE : Alors pourquoi ce terrain-là ? C'est par rapport au coût du terrain. Ce dernier nous appartient et nous avons besoin de 2 000 m². A 30 ou 40 € le m², cela représente 80 000 ou 100 000 €. Ici, nous avons la chance d'avoir le foncier qui est bien placé, avec le gymnase en face, le terrain de sport au-dessus, les petits pourront faire des activités dans le gymnase Marcel Cerdan, les cars seront groupés dans le même secteur...

Christian BARILLET : Nous avons fait une étude assez poussée en 2008. Le facteur important qui était ressorti, venait des commerçants du centre-ville. Le projet était de construire sur un site nouveau et les commerçants ne souhaitaient pas que l'on enlève les écoles du centre-ville parce que ça leur enlèverait une grosse partie de clientèle. Le débat s'était porté là-dessus et ça a été un facteur important dans la prise de décision de réhabiliter sur leur site les deux écoles.

J'ai une dernière sollicitation à la fois d'intérêt personnel et d'intérêt général : est-il possible d'inscrire dans les orientations budgétaires la sonorisation de cette salle ? C'est une obligation, ce n'est pas très coûteux, je ne suis pas le seul à l'attendre.

M. le MAIRE : Avant la fin du mandat... ! Dans un premier temps, je voudrais faire des économies, même si cela ne coûterait qu'une quinzaine de mille euros. Mais je voudrais refaire complètement cette salle, à savoir : les tables, les chaises, la sonorisation, plus le vidéoprojecteur, pour que nous ayons une vraie salle de conseil municipal. Je préférerais faire la totalité. Je ferai des priorités, on verra si c'est la sono ou tout d'un coup mais je l'ai noté ! Et puis je parle assez fort... !

Christian BARILLET : Des fois oui, des fois non. Vous me permettrez de vous rappeler à l'ordre.

Bertrand MARCATEL : Il n'y a pas l'eau et l'assainissement ?

Christian BARILLET : Et le logement social ? Ce sont les budgets annexes.

M. le MAIRE : Nous allons en parler plus loin dans l'ordre du jour.

Délibération n° 2017-FEV-N°04

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE de la tenue du débat des orientations budgétaires pour 2017.

4. Gestion financière

4.1. Décision modificative rectificative à la décision modificative n° 03-2016 – Budget principal

Note de synthèse

A la demande du Trésorier, il y a lieu de modifier la décision modificative n° 3-2016 prise le 15/12/2016 pour les travaux en régie qui étaient supérieurs aux prévisions du BP 2016.

En effet, l'équilibre doit se faire section par section et la décision modificative doit se faire comme suit :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement + 22.068,90 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre 042 – Article 722 + 22.068,90 €

Recettes d'investissement

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement..... + 22.068,90 €

Dépenses d'investissement

Chapitre 040 – Article 2135 + 22.068,90 €

Arrivée de Mme OUVARD à 20h35

Délibération n° 2017-FEV-N°05

Après avoir entendu les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VOTE la décision modificative budgétaire rectificative n° 3-2016 – Budget principal 2016, telle que présentée ci-dessus.**

4.2. Patrimoine historique : visites de ville

Note de synthèse

Par délibération du Conseil Municipal du 11 juin 2015, une régie de recettes « patrimoine » a été créée pour permettre de répondre à la demande de visites guidées de l'église et de la crypte.

Extrait délibération du 11 juin 2015

a) Création d'un tarif de visite guidée pour l'église et d'une régie

Une demande existe concernant la visite guidée de l'église et de sa crypte (pour mémoire, la crypte n'est pas ouverte au public). Ce service peut être effectué par nos agents du patrimoine, sur réservation. Cette visite pourrait durer environ ¾ d'heure. Le tarif proposé est de 3 € par personne, au-dessus de 12 ans.

L'année 2016 a permis de proposer des visites guidées et ludiques aux petites vacances scolaires avec l'accueil de touristes en vacances en famille mais également des habitants de notre territoire.

Pour rappel, les tarifs votés en décembre 2016 :

VISITE GUIDEE EGLISE-CRYPTE	
Adulte / Enfant + de 12 ans	3,00 €

Ces visites, proposées par le service patrimoine, permettent de découvrir l'église et sa crypte, mais également de partir à la découverte du centre-ville historique le long des circuits installés en ville.

La visite guidée est une médiation qui offre à la fois les clefs de compréhension et une grille de lecture de la ville et de ses habitants dans toutes leurs composantes et leurs dimensions. Les caractères de cette médiation sont variés : patrimonial (matériel et immatériel) et architectural, historique, événementiel, ludique ou art de vivre.

Ces visites s'adressent à tous publics enfants ou adultes, empêchés (personne en situation de handicap et tout public entravé dans sa liberté de choix et de déplacement) ou non, habitants, visiteurs ou touristes.

Une visite peut être ainsi être dénommée guidée ou également : balade, promenade, initiation, conférence... selon le choix de communication arrêté vis-à-vis du public visé.

L'animateur du Patrimoine définit et établit le contenu des visites guidées patrimoniales. Toutefois, ce contenu peut être adapté lors de la visite, notamment en fonction des publics et/ou circonstances particulières (météo, cérémonies dans un lieu de culte, fermeture exceptionnelle d'un site...).

M. le Maire propose d'adapter les termes de la délibération portant sur ces visites et d'ajuster les tarifs en conséquence comme ci-dessous.

VISITE GUIDEE DE LA VILLE DE SAINTE-MAURE-DE-TOURAINNE	
Adulte	3 €
Enfant de 12 ans et +	3 €
Enfant moins de 12 ans	gratuit
VISITE « DEVENEZ DETECTIVE » - spéciale enfants	
Adulte	gratuit
Enfant	gratuit
VISITE DU CHATEAU – exposition	
Adulte	3 €
Enfant de 12 ans et +	3 €
Enfant moins de 12 ans	gratuit

Débat

M. le MAIRE : Je demande à surseoir ce point parce qu'il me manque des informations, notamment en ce qui concerne le château : faire des visites guidées avec un tarif de 3 € dans un château qui est actuellement vide, cela me paraît un peu précipité. Je souhaite donc que l'adjoint réunisse la commission patrimoine, mais surtout culturelle, et que nous discutons de tout cela : les horaires mais aussi ce que l'on fait dans ce château puisque nous avons envisagé, prévu et presque organisé cinq expositions à partir du mois de juin. Cela commencera avec la foire aux fromages et l'Atelier Auguste Renoir qui exposera dans le château. Mais avant je voudrais que les membres des commissions soient au courant, savoir ce que l'on fait, comment on expose, où l'on expose, les prix pratiqués, les horaires d'ouverture, etc. Comme je n'ai pas tous ces éléments-là aujourd'hui, je préfère surseoir si vous en êtes d'accord.

Christian BARILLET : Juste une question : nous avons vu que les affiches et les flyers étaient imprimés, alors que la délibération n'est pas prise. Est-ce que c'est engagé ou pas ?

M. le MAIRE : Cela a été fait trop vite.

Joël GUITTON : Il y a déjà eu des visites organisées.

M. le MAIRE : Non, j'ai fait fermer le château parce que ce point n'est pas passé au conseil municipal, je ne sais pas ce qu'ils font, je ne sais pas ce que l'on y voit puisque le château est vide. La crypte et l'église peuvent être visitées mais pas le château.

Bertrand MARCATEL et Joël GUITTON : Il faudrait que la responsable regarde le calendrier, il y a des erreurs dans les dates.

Christian BARILLET : Les dates et l'orthographe ! Cela ne donne pas une bonne image !

Claire VACHEDOR : Nous l'avons vu. C'est un constat !

Christian BARILLET : Vous avez dit que vous alliez être économes dans les dépenses de fonctionnement, c'est important. Là, il y a des fautes d'orthographe, les dates sont fausses, tout cela est vraiment dommage.

A l'unanimité des membres présents, ce point est reporté au conseil municipal de mars.

4.3. « Ilot Theuriet » - Réalisation de 12 logements par Val Touraine Habitat – Garantie du prêt PLUS

Note de synthèse

Dans le cadre de l'opération de réalisation de 12 logements locatifs sociaux (8 logements locatifs PLUS et 4 logements locatifs PLAI) situés dans l'îlot « Theuriet », Val Touraine Habitat invite la commune à garantir 35 % du montant des deux emprunts qui doivent être contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Délibération n° 2017-FEV-N°06

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le contrat de prêt n° 58318 en annexe signé entre l'OPH Val Touraine Habitat, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations,

Après en avoir délibéré,

DÉLIBÈRE à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune de Sainte-Maure-de-Touraine accorde sa garantie à hauteur de **35 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant de **587 845 euros** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **contrat de prêt n° 58318** constitué de **2** lignes du prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

4.4. Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour le renouvellement des canalisations les plus fuyardes

Note de synthèse

La commune a engagé en 2010 un plan d'action pour lutter contre les pertes en eau. Ainsi, depuis 2010, 164 fuites sur canalisation ont été détectées et réparées ainsi que plus de 150 fuites sur des branchements.

Malgré ces efforts, l'indice linéaire de perte en réseau ne parvient pas à descendre. Aussi il va être procédé au renouvellement des canalisations les plus fuyardes sur les tronçons suivants : les rues

Gabriel Chevalier et des Sablonnières, le secteur de Vaux, les rues de la Chaume, St Mesmin, du Moulin et Migeon Tissard.

Le coût prévisionnel de ces travaux est de 527.000 € HT subventionnables à hauteur de 40 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention de 210.800 €.

Débat

M. le MAIRE : Dans le secteur de Vaux par exemple, ce sont des tuyaux en PVC et à l'époque, l'entreprise faisait une tranchée, posait le tuyau et rebouchait. Elle ne mettait pas de sable, ni de grillage. Donc, avec le passage répété des véhicules, les petits cailloux ont percé les canalisations.

Christian BARILLET : C'est un défaut de surveillance du chantier. Cela a été fait dans les années 90-95. Je sais que nous avons essayé de faire jouer la responsabilité de l'entreprise et c'était extrêmement compliqué. Mais il me semble que Véolia était dans le coup aussi.

M. le MAIRE : Nous allons demander la subvention maximale et les travaux s'échelonnent sur trois exercices.

Délibération n° 2017-FEV-N°07

Après avoir entendu les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- 1) **AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter une subvention de 210.800 € auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.**
- 2) **APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :**

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant HT	Nature	Montant HT
Renouvellement des canalisations les plus fuyardes	527 000,00	Agence de l'Eau	210 800,00
		Commune	316 200,00
TOTAL	527 000,00	TOTAL	527 000,00

4.5. Demande de subvention CNDS pour l'acquisition d'une patinoire synthétique

Note de synthèse

La municipalité étudie actuellement la possibilité d'acquérir une patinoire synthétique.

La commune pourrait bénéficier d'une participation financière du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS).

Ce point sera discuté en commission, cette délibération vise uniquement à autoriser M. le Maire à déposer une demande de subvention.

Débat

M. le MAIRE : C'est une nouvelle activité qui peut se pratiquer toute l'année puisque c'est une patinoire synthétique. Il n'y en a pas dans le secteur, à part à Bourgueil et à Tours. Cette année, le Centre National pour le Développement du Sport subventionne ce type d'équipement jusqu'à 50 %. Cette patinoire a une surface de 126 m² avec des barrières tout autour et 70 paires de patins sont fournis.

Christian BARILLET : Elle serait installée où ?

M. le MAIRE : Nous ne savons pas encore.

Lucette GOUZIL : Vous avez une idée du coût de fonctionnement ?

M. le MAIRE : Zéro.

Lucette GOUZIL : Mais vous avez des frais de personnel pour gérer les entrées.

M. le MAIRE : Cela se gère avec les associations. On avait déjà envisagé, il y a deux ans, avec la Communauté de communes d'en louer une pour les festivités de Noël, mais cela coûtait plus cher de la louer que d'acheter celle-ci neuve. Après, c'est géré par une association sportive ou autre, on peut trouver une entente. Ce qu'il faut, c'est trouver le local pour pouvoir stocker les chaussures. J'avais donc pensé aux locaux de la piscine puisqu'il y a les vestiaires, le local de rangement, les toilettes... et qui ne servent que trois mois dans l'année. Mais rien n'est arrêté pour l'instant.

Délibération n° 2017-FEV-N°08

**Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant que l'acquisition d'une patinoire synthétique peut bénéficier d'une subvention du Centre National pour le Développement du Sport,**

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- 1) AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter une subvention de 12.500 € auprès du Centre National pour le Développement du Sport.**
- 2) APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :**

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant HT	Nature	Montant HT
Acquisition et pose	25 000,00	CNDS	12 500,00
		Commune	12 500,00
TOTAL	25 000,00	TOTAL	25 000,00

4.6. Reconduction de la convention de partenariat entre la Ville de Sainte-Maure-de-Touraine et l'association Ciné-Off

Note de synthèse

Dans sa séance du 10 décembre 2015, le Conseil municipal avait autorisé M. le Maire à signer la convention fixant les modalités pour l'animation cinématographique, avec l'association Ciné Off, et cela sur la base d'une année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016).

Cette convention est reconductible par décision expresse. Aussi il est proposé au Conseil municipal de la renouveler dans les mêmes conditions.

Délibération n° 2017-FEV-N°09

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTÉ de reconduire la convention pour l'animation cinématographique avec l'association Ciné Off.**

5. Demande de classement en « Commune touristique »**Note de synthèse**

Depuis quelques années, la mairie de Sainte-Maure-de-Touraine multiplie les efforts à destination d'une clientèle touristique nouvelle (classement deux étoiles du camping municipal, labellisation accueil vélo, installation de tentes bivouac pour les cyclistes pour la saison 2017, restauration de la Chapelle des Vierges, transformation du château en salle d'exposition, aménagement du parc Robert Guignard (jeux pour les enfants), rafraîchissement du plan d'eau, circuits découvertes, signalétique... et nombreuses animations de promotion de la ville).

Pour cette raison, il est proposé d'autoriser M. le Maire à faire une demande de classement « commune touristique » auprès de la préfecture afin de bénéficier de nombreux avantages et notamment :

- Se prévaloir d'un statut spécifique pouvant être utilisé pour asseoir des politiques publiques (conduire une politique de développement local et participer à la promotion de la « destination France » en s'imposant comme un gage de qualité auprès des touristes français et étrangers).

Pour information, l'arrêté de dénomination de "commune touristique" est valable pour une durée de 5 ans.

Débat

M. le MAIRE : La demande de ville touristique n'a pas été renouvelée et je demande, même si je ne suis pas sûr d'avoir tous les critères pour cela, à être reclassé ville touristique.

Bertrand MARCATEL : Vous n'avez aucun critère. Il en faut trois : organiser des animations touristiques, disposer d'une capacité d'hébergement suffisante précisée par l'article R.133-33 du Code du tourisme. On est entre 3.500 et 4.999 habitants, il nous faut donc 10,5 % de lits disponibles. J'ai fait le calcul, il nous en manque une bonne centaine. En troisième critère : disposer d'un office de tourisme classé et notre office n'est pas classé.

Claire VACHEDOR : Comme notre office va fusionner avec Chinon...

Bertrand MARCATEL : La fusion n'interviendra que vers le mois de juillet au plus tôt. Alors la demande n'est pas interdite mais la demande ne peut être acceptée que lorsque l'on remplit tous les critères.

M. le MAIRE : Ils vont nous dire ce qu'il faudra faire et nous verrons où cela nous emmène. Mais est-ce qu'avec la fusion des offices de tourisme, puisque nous allons nous rattacher à Chinon, Richelieu, Azay-le-Rideau qui eux sont classés, nous permettra d'être classé ?

Bertrand MARCATEL : On sera classé en 2^e catégorie. Cela passera par une absorption des 4 offices associatifs par l'office de Chinon puisque celui-ci a déjà tous les classements.

Christian BARILLET : Ne serait-il pas préférable, M. le Maire, d'attendre un petit peu plutôt que d'essuyer un échec puisque le critère de l'office de tourisme ne sera pas réglé avant le mois de juillet ?

M. le MAIRE : Non, j'ai subi un échec il y a un mois, je peux en subir un autre ! Et puis on est dans une année électorale et peu de choses sortent pendant ces années-là. Je n'ai pas le temps d'attendre. On va tenter, ils nous diront ce qui ne va pas et nous ajusterons. Vous m'autorisez à faire la demande ?

Bertrand MARCATEL : On s'abstient.

Christian BARILLET : On est tout à fait d'accord sur ce dossier-là, on avait déjà travaillé dessus mais franchement, on n'est pas à quelques semaines ou mois près, cela mérite sûrement d'être étudié plus en détail. Il n'y a pas besoin de délibération pour étudier la faisabilité et à ce moment-là, on pourra délibérer sur des bases solides. Ce type de délibération nous met mal à l'aise. M. Marcatel connaît bien le domaine.

Bertrand MARCATEL : C'est uniquement les hébergements qui sont sur la commune de Sainte-Maure. Les critères sont : un nombre de chambres en hôtellerie classée et non classée multiplié par deux, un nombre de lits en résidence de tourisme répondant à des critères déterminés (on n'en a pas), un nombre de logements meublés multiplié par quatre, un nombre d'emplacements situés en

terrain de camping multiplié par trois, un nombre de lits en village de vacances (on n'en a pas), un nombre de résidences secondaires multiplié par cinq, un nombre de chambres d'hôtes multiplié par deux. Donc, on arrive, sans les résidences secondaires, à un total de 312.

Claire VACHEDOR : Nous avons pris les éléments que l'office du tourisme nous a donnés. Il faut que l'on fasse la demande au niveau du conseil municipal pour monter le dossier, la préfecture nous le demande. Il faut prendre une délibération pour pouvoir déposer le dossier, c'est pour cela que nous le présentons ce soir.

Christian BARILLET : Nous nous abstenons. Cela mérite peut-être un travail un peu plus approfondi en commission. Nous avons un mois jusqu'au prochain conseil pour regarder un peu plus en détails et puis satisfaire tout le monde. Vous aurez d'abord une bonne connaissance de la faisabilité, c'est du bon sens, c'est l'image de sérieux du conseil.

Délibération n° 2017-FEV-N°10

**Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code du tourisme, notamment son article L.133-11,
Vu le décret n° 2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques
et aux stations classées de tourisme,**

**Après avoir entendu les explications du rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 20 voix « pour » et 6 abstentions (Mmes Gouzil, Riollet-Courtial, MM. Barillet, Guittou, Marcatel, Antigny) :

- 1) SOLLICITE le classement de la commune de Sainte-Maure-de-Touraine en « commune touristique ».**
- 2) AUTORISE M. le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires pour l'obtention dudit classement.**

6. Informations du Maire

➤ 5 questions écrites posées par le Groupe Sainte-Maure 2020 :

Question n° 1 : Ecole Voltaire

Vous avez indiqué, lors de la visite de la nouvelle école Voltaire le 28 janvier, que vous ne feriez pas d'inauguration car elle avait déjà eu lieu en 1972. Nous pensons que cette décision est un peu hâtive et justifierait d'être débattue. Ce projet est une belle histoire qui fait référence dans les annales des collectivités locales et mériterait sans doute un article dans la presse spécialisée. Vous avez su poursuivre ce projet complexe lancé en 2008 et qui a mobilisé des entreprises et bureaux d'études performants qui méritent sincèrement d'être valorisés. Ne pensez-vous pas très sérieusement que, pour l'image de la commune, une inauguration à la hauteur de la qualité de cette réalisation serait opportune ?

M. le MAIRE : Nous n'allons pas inaugurer deux fois la même chose. J'étais heureux et surpris de voir autant de monde visiter cet aménagement. Quant à la presse, elle est dans cette salle. La photo qui a été choisie pour l'article dans la N.R., qui représentait deux enfants devant le portrait de Voltaire », n'était pas très valorisante ni pour l'école, ni pour la ville de Sainte-Maure. Quant au bureau d'études performant et aux entreprises qui ont travaillé sur ce chantier, j'ai beaucoup à dire parce qu'aujourd'hui, c'est moi qui ai les soucis. Le bureau d'études qui s'en occupe nous met dans la misère toutes les semaines. Les entreprises doivent revenir parce qu'il y a des choses ne sont pas finies ou qui ne fonctionnent pas. Il y a déjà des rideaux qui ne se relèvent plus au bout de trois mois d'utilisation ! Vous appelez cela des professionnels ? Je préfère m'arrêter là... Cela a quand même coûté 1 800 000 € à la commune de Sainte-Maure !

Christian BARILLET : Lors de la visite, vous avez encensé le travail fait. Mme Arnault du Conseil départemental, qui était là, est restée sur sa faim. Elle aurait sans doute aimé être plus valorisée. Cet exercice de réhabiliter une école sous occupation c'est vrai que c'est difficile mais cela a bien fonctionné.

M. le MAIRE : J'ai entendu autour de la table du conseil municipal que l'on ne pouvait pas commencer un projet si on n'avait pas 40 à 50 % de subvention. Là, pour l'école Voltaire, au niveau du Département, c'est 20 % de subvention et le reste a été financé par les apports de la LGV.

Question n° 2 : Caméras

Pourriez-vous nous préciser les règles d'utilisation des enregistrements des caméras ? Vous avez dit lors d'une récente réunion que vous les regardiez. Quelles sont les règles qui régissent cette surveillance ?

M. le MAIRE : Sachez que ces caméras ne sont pas dans mon bureau, elles sont installées dans une salle fermée et seules trois personnes peuvent visionner les images : le maire, le 1^{er} adjoint et le policier municipal. C'est tout ! Comment peut-on les utiliser ? Si un problème se produit, la gendarmerie fait une demande au maire pour venir visionner les images. Ces vidéos sont stockées pendant 19 jours, ensuite elles s'écrasent automatiquement. On pouvait avoir une réserve de 30 jours mais les images sont moins bonnes. Donc, on a préféré avoir des images de meilleure qualité. Ce sont des caméras infrarouges qui fonctionnent de jour comme de nuit.

Christian BARILLET : On a aussi posé la question pour que l'information soit diffusée, que tout le monde sache comment cela fonctionne. Ce sera mis dans le compte-rendu et c'est important.

Reynold L'HERMINE : Il y a eu des réunions publiques avec la gendarmerie, il y a eu beaucoup de communication là-dessus.

Joël GUITTON : La gendarmerie nous avait dit que les vidéos n'étaient visionnées que pour les cas exceptionnels.

M. le MAIRE : S'il n'y a rien, je ne la regarde pas en permanence. On a eu dernièrement un petit problème à la sortie de l'école, on a regardé la vidéo mais, sinon, on ne la visionne pas. C'est vraiment pour sécuriser les gens.

Question n° 3 : Collecte des ordures ménagères

Les ordures ménagères ne sont plus collectées depuis plusieurs mois dans certaines rues du centre-ville. Il semblerait que cela soit lié au fait que le gabarit des camions ne permet pas leur passage. Il existe des véhicules de gabarit réduit comme ceux qui collectent le village de Vaux. Pourquoi ne sont-ils pas mobilisés pour desservir ces rues étroites ?

M. le MAIRE : D'abord, nous sommes sous contrat avec le Smictom et on ne peut pas rompre un contrat comme ça. Le petit véhicule qui collecte « Vaux » coûte un supplément. Le Smictom est venu il y a un mois mettre des conteneurs dans plusieurs rues de la ville parce qu'ils n'ont plus de petits véhicules qui coûtent aussi cher à l'entretien qu'un gros. Et ils réfléchissent actuellement à ne plus collecter individuellement les communes. On avait des problèmes dans certaines rues : la rue Albert Masson, la rue de la Métairie, la rue Jean Desaché. A ma demande, le président du Smictom est venu avec ses agents et la responsable de SITA pour me signaler que la benne a de plus en plus de mal à circuler dans la rue du Dr Patry le mardi matin. En raison du gabarit du camion et le porte-à-faux étant trop important à l'arrière, celui-ci ne pouvait plus passer dans la rue Jean Desaché. Il a donc été installé des conteneurs en haut et en bas de la rue. Dans la rue de la Métairie, le camion ne peut pas faire demi-tour au fond. Donc, pour pallier ces problèmes de ramassage, des conteneurs ont été mis en place au bout des rues.

Christian BARILLET : Néanmoins, M. le Maire, je pense que cela mérite quand même réflexion. Est-ce que c'est le Smictom - ou le prestataire du Smictom - qui dicte la politique de ramassage des ordures, c'est-à-dire en faisant l'acquisition, toujours dans un souci de rentabilité, de véhicules à grand gabarit alors que les communes comme Sainte-Maure avec ce centre ancien de la période médiévale, donc étroit, est inadapté. Et il y en a d'autres ailleurs. Je crois qu'il y a une vraie démarche à mener au niveau du Smictom. Il faut voir avec le représentant de la commune au Smictom. Peut-être mettre l'accent, et le voir dans le cadre de la Communauté de communes, pour qu'il y ait davantage de pression mais ce n'est pas possible que l'on soit à la botte de ces gens. On était déjà, quand on en avait discuté, très défavorable au surcoût à payer pour des véhicules de petit gabarit.

Céline MEGOEUIL : Le Smictom risque d'augmenter la redevance.

Christian BARILLET : Cela doit rentrer dans un dispositif collectif de solidarité. On est dans la rentabilité pure et dure.

M. le MAIRE : Mais il n'y a pas que dans les ordures ménagères où il y a de la rentabilité. Aujourd'hui, un chef d'entreprise cherche à rentabiliser son entreprise au détriment des utilisateurs. Le Smictom veut bien mettre deux petits camions mais vous paierez le double ! On est passé à Sainte-Maure, il n'y a pas si longtemps, de deux ramassages par semaine à un, et cela sans diminution du coût. Il aurait peut-être fallu intervenir à ce moment-là !

Christian BARILLET : Peut-être qu'il y aurait lieu, au prochain conseil, de prendre une délibération marquant la position et l'exigence de la commune par rapport à la qualité du ramassage. A réfléchir !

Question n° 4 : Installation du nouveau kiné

Les travaux d'aménagement du local pour installer le kinésithérapeute rue du Dr Patry semblent achevés. Pourriez-vous nous fournir le détail des dépenses liées à ces travaux? Sans faire une inauguration serait-il possible d'organiser une visite pour les conseillers municipaux ?

M. le MAIRE : Oui pour les travaux achevés, oui pour avoir le détail des dépenses. On a prévu la visite le lundi 27 février à 17h.

Question n° 5 : Elections au Conseil communautaire

Vous vous êtes présenté à la présidence du Conseil communautaire et vous n'avez pas été élu. Il est certain que cette défaite n'est pas valorisante pour notre commune. Il semblerait que vous en teniez rigueur aux autres maires du territoire de l'ancienne communauté de communes de Sainte Maure de Touraine qui, pour certains, s'en sont confiés à nous. Pourquoi une telle animosité ? Ces maires et nous-mêmes ne comprenons pas. Ne pensez-vous pas qu'il faut oublier cet épisode malheureux et penser l'avenir dans une démarche positive orientée vers la nouvelle communauté de communes ?

M. le MAIRE : Il y a longtemps que j'ai tourné la page. Aujourd'hui, nous sommes à fond pour essayer de travailler ensemble au niveau de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne qui regroupe le Richelais, le Bouchardais et Sainte-Maure-de-Touraine. Les postes ont été partagés. Vous avez reçu, les élus communautaires, les commissions dans lesquelles vous voulez siéger. Il y a des commissions composées de plus de 30 personnes. En ce qui concerne la culture, les réunions se tiendront dans les bureaux communautaires du côté de Richelieu.

Alors, est-ce que j'ai de l'animosité ? Je ne peux pas dire que j'ai accueilli le score avec un grand sourire. Quand on voit que les maires de l'ex communauté de communes de Sainte-Maure-de-Touraine n'ont même pas voté pour le candidat représentant leur propre communauté de communes et ce malgré les efforts faits depuis 15 ans vis-à-vis de ces autres communes, je l'ai un peu en travers de la gorge ! Il faut savoir que c'est Sainte-Maure qui porte tout, même si la Communauté de communes reverse, suivant un certain prorata, des indemnités à Sainte-Maure pour le personnel, pour les femmes de ménage, un terrain mis à disposition, une ancienne poste que l'on donne, etc. Et aujourd'hui, quand il a fallu voter, alors que Sainte-Maure a fait des efforts pour les autres communes de la CCSMT, vous vous prenez 8 voix, c'est-à-dire les 8 qui sont autour de la table, il y a de quoi être un peu déçu !

Christian BARILLET : On aurait eu un débat sur ce sujet-là parce qu'effectivement, le fait qu'en tant que maire de Sainte-Maure, vous vous présentiez à la présidence de la Communauté de communes pouvait représenter quelque chose, il y aurait eu un débat peut-être en y associant des gens comme Serge Moreau ou les maires de la Communauté de communes, peut-être qu'il y aurait eu une position un petit peu différente. Mais je pense que vous êtes parti un peu vite, sans prendre de précaution, et c'est un petit peu regrettable car ce n'est jamais bon effectivement d'essayer un refus. C'est plus pour dire qu'il aurait été souhaitable d'engager l'affaire différemment. J'ai clairement exprimé ma position suite à des discussions que j'ai eues avec Serge Moreau, avec Christian Pimbert, et à ce niveau-là, c'est le projet global qui compte. C'est la capacité à conduire un projet global sur une intercommunalité qui n'est pas forcément des plus pertinentes... C'est un peu dommage que l'on soit dans ce schéma-là, ce n'est pas très gagnant pour notre territoire, quoiqu'il arrive, mais il n'empêche que c'est fait, c'est trop tard... Il faut essayer de réussir le mieux possible...

M. le MAIRE : Il faut faire avec ! Et vous l'avez dit : c'est regrettable !

➤ **Manifestations**

- 17/02 : AG de la Colonie de vacances de Sainte-Maure-de-Touraine

- 18/02 : soirée pot-au-feu populaire, salle des fêtes
- 19/02 : soirée choucroute de l'UNC-AFN, salle des fêtes
- 25/02 : concours de belote du Club A. de Rohan
- 25/02 : soirée tartiflette du Basket Club, salle des fêtes
- 27/02 à 17h : visite locaux kiné 11 rue Dr Patry, suivie du Conseil communautaire aux Passerelles
- 28/02 : AG de la Coordination jacquaire, aux Passerelles
- 04/03 : dîner dansant de DRSM, salle des fêtes
- 04/03 : concours de belote du Quartier de la Chapelle, aux Passerelles
- 09/03 : conseil municipal
- 25/03 : soirée déguisée années 80, salle des fêtes
- 25/03 à 11h : inauguration de l'exposition sur l'ancienne Nationale 10, aux Passerelles
- 01 et 02/04 : course La Roue tourangelle
- 01/04 : défilé des élus à vélo sur la boucle : rue St Michel, N.10, route de Chinon, rue des Tanneries, rue des Sablonnières, route de la vallée de Courtineau, avenue de Gaulle jusqu'à la rue du Dr Patry, rue du Dr Patry et place du Maréchal Leclerc

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.